

VILLE DE HOUPEVILLE

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

=====

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 21 septembre 2023, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique BOURGET, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - DELTOUR Edmond - DESCHAMPS Véronique - VAUCHEL Philippe - NICQ Alain - NEE Françoise - FALCONI Xavier - ELIOT James - BELLEDAME Stéphane - LECOURTOIS Christelle -

Étaient absents excusés : HEILMER DE TOLEDO Judith (pouvoir donné à BOURGET Monique) - CHANAL Jannick (pouvoir donné à DESCHAMPS Véronique) - LATZ Odile (pouvoir donné à VAUCHEL Philippe) - DUBOIS Rose-Marie (pouvoir donné à NEE Françoise) - DOS SANTOS Eugénie - TIBERGHIEEN Damien - MAILLARD Maurice - BOUCHER Angélique.

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : DELTOUR Edmond

- Nombre de membres en : - Exercice : 19
- Présents : 11
- Absents : 8
- Procurations : 4

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique. La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H03

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBÉRATION	Nature du Vote		Décision
N°17/2023	Convention pour l'utilisation de la piscine de Malaunay par les élèves de l'école Gérard philipe	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N°18/2023	Groupement de commandes - marché de prestations de transport de personnes à destination d'équipements sportifs et culturels et de loisirs - autorisation de signature	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.



Le Maire,

Monique BOURGET

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie